

MAIRIE DE PÉROUGES



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2022

Présents : M. Paul VERNAY, Mme Florence de POUMEYROL,
Mme Nathalie MICOLAS, M. Jean-Pierre MASSON, M. Gilberto GRECO.
M. Jean-Luc VIBERT, Mme Natalia BONAVIDA, Mme Catherine LEIGNIER,
M. Grégoire MATHELIN, Mme Emilie VAIR
Mme Maryvonne BOUCHARD.

Excusés : M.. Claude BROZZONI (pouvoir à JP MASSON)
Mme Marie-Victoire De La CHAPELLE (pouvoir à N. BONAVIDA)
Mme Christelle MORTEL (pouvoir à C. LEIGNIER), Mme Marlène BLASQUEZ

Madame Florence DE POUMEYROL est élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00

Le compte rendu du conseil municipal du 12 janvier 2022 est approuvé à 14 voix pour.

=====

1. DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

Vente d'une parcelle ZC 82 de 3 023 m² située chemin des Côtes d'en Bas
Avec 14 voix pour, le conseil municipal décide de ne pas préempter.

Vente d'une parcelle ZC 82 de 3 181m² située chemin des Côtes d'en Bas
Avec 14 voix pour, le conseil municipal décide de ne pas préempter.

Vente de parcelles ZB 254, 256, 255, 257 de 1 008m² située chemin des Côtes d'en Bas
Avec 14 voix pour, le conseil municipal décide de ne pas préempter.

Vente d'une parcelle A 2243de 1 974m² située 139 route de St Eloi
Avec 14 voix pour, le conseil municipal décide de ne pas préempter.

2. ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2022

La liste des travaux prévus en investissement 2022 est présentée : salle de l'école, aménagement de la ferme, éclairage à l'église, signalétique, sécurisation de la RD 1084 à Rapan, dossier de conformité de la salle polyvalente, diagnostic des eaux pluviales, changement des fenêtres à la maison Colosiez, réfection du lavoir du Péage par les riverains, travaux sur les bâtiments et voirie communale, achat de matériels et équipements.

Le conseil valide cette prévision qui sera inscrite au budget 2022.

Les taux d'imposition resteront identiques.

Les subventions reçues sont très importantes cette année pour un total d'environ 573 00 euros

Le budget sera voté au prochain conseil de fin mars.

3 CHOIX DE L'ENTREPRISE ELECTRICITE POUR LA SALLE DE L'ECOLE

Monsieur le Maire rappelle le marché lancé selon la procédure adaptée pour la construction de la salle multi-activités de l'école.

Le cabinet d'architecture BERNIER François, maître d'œuvre de cette opération a procédé à l'ouverture et à l'analyse des offres. La commission travaux, s'est prononcée sur le choix de l'entreprises pour le lot électricité.

L'entreprise retenue est l'entreprise JUNET Serge pour un montant total du lot HT à 38 119€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 14 voix pour, attribue le lot électricité à l'entreprise JUNET

4 DIAGNOSTIC ETAT DES SOLS SUR LES TRERRAINS COMMUNAUX UTILISES PAR LA STPA

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la société de tir de la plaine de l'Ain utilise avec un bail, des terrains communaux situés au lieudit les communaux, pour ses activités associatives de tir sportif. Ces terrains sont à l'intérieur du périmètre des carrières VICAT, classé en ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement) et font partie du projet de l'ECOPOLE.

Pour permettre la réutilisation du lieu, il est indispensable de faire un diagnostic sur les bâtiments et les terrains, principalement en terme désamiantage et plomb.

Mr le Maire propose au conseil municipal de financer ce diagnostic étant propriétaire des terrains.

Après analyse technique et financière, il est proposé de retenir l'offre de EODD Ingénieur Conseil pour un montant HT 36 100€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 14 voix pour accepte de prendre en charge le diagnostic EODD

5 INDEMNITES AGENTS RECENSEURS

Il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte, pour le recensement de la population gérée par l'INSEE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré 13 Pour et 1 ne prend pas part au vote décide de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :

- 6€ par formulaire " bulletin individuel " rempli
- 30€ pour les frais de transport
- 20€ par formations effectuées.

Ces tarifs ne comprennent pas les charges sociales qui restent à la charge de la commune

6 POINT D'ETAPE DE L'AVANCEE DE LA FERME PAR L'ASSOCIATION

Un groupe de travail se réunit régulièrement le jeudi soir. Un recrutement à 80 % a été effectué.

Les activités, animations et accueils divers sont programmés au fil de l'année.

7 **AGENDA 2030 : situation et planning**

Le document de synthèse élaboré par le comité de pilotage est approuvé par le conseil.
Des actions ont été ajoutées suite aux remarques de l'association « Notre village terre d'avenir ». Le projet devra être détaillé pour la mi-mai avec les fiches correspondantes.
Nous resterons vigilants pour étudier les échéances de réalisation et rester dans un cadrage financier réaliste

9 **COMPTE RENDUS DES COMMISSIONS**

Finances

RDV avec la perceptrice le 28 février pour aider à finaliser le budget

Ecole

- Livres
- Wifi
- Capteurs de CO2 installés dans les classes
- Elaboration du livret d'accueil parents
- Etude en cours pour travaux sur le terrain rouge
- Activités transversales

Tourisme Culture et Vie Associative

Réunion à prévoir prochainement

Environnement

Réunion prévue le 2 mai

Urbanisme

Organisation de la commission et des horaires de réunion.

Communication

BM à préparer pour fin mars

12 **QUESTIONS DIVERSES**

- Elections : il faut tenir le bureau de vote 2 ou 3 h pour les présidentielles et les législatives
- Présence des élus aux réunions en fonction des disponibilités. Nécessité de se répartir les dossiers.
- Du métolachlore a été détecté sur les puits de Villieu.
- Mise en place du Plan Communal de Sauvegarde : prévoir flyer pour la population.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55

Le prochain conseil municipal aura lieu le 21 mars 2022 à 20 h 00